**CONDITIONS :**

DEUX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Cet abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra assurer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publieront en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, moyennant d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront ouverts.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Nous abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on ait quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches de leurs frais, ce qui contraire, elles resteront à la poste.


**LIGNE DE PAQUEBOTS.**

Dans le but de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

**NAVIRE LOUISVILLE,**
CAPITAINE PRICE.

| *De New-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 Novembre, | 13 Octobre, |
| 5 Février, | 28 Décembre. |
| 20 Avril, | 13 Mars, |
| 5 Juillet, | 28 Mai, |
| 20 Septembre, | 13 Août. |

**NAVIRE NASHVILLE,**
CAPITAINE RATHBONE.

| *De la Nouvelle-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 5 Décembre, | 28 Octobre, |
| 20 Février, | 13 Janvier, |
| 5 Mai, | 28 Mars, |
| 20 Juillet, | 13 Juin. |
| 5 Octobre, | 28 Août. |

**NAVIRE NATCHEZ,**
CAPITAINE REED.

| *De la Nouvelle-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 Décembre, | 13 Novembre, |
| 5 Mars, | 28 Janvier, |
| 20 Mai, | 13 Avril, |
| 5 Août, | 28 Juin, |
| 20 Octobre, | 13 Décembre. |

**NAVIRE CRÉOLE,**
CAPITAINE PAGE.

| *De la Nouvelle-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 5 Janvier, | 28 Novembre. |
| 20 Mars, | 13 Février, |
| 5 Juin, | 28 Avril, |
| 20 Août, | 13 Juillet, |
| 5 Novembre, | 28 Septembre |

**NAVIRE HUNTSVILLE,**
CAPITAINE STODDART.

| *De la Nouvelle-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 Novembre, | 13 Décembre. |
| 5 Avril, | 28 Février, |
| 20 Août, | 13 Mai, |
| 5 Septembre, | 28 Juillet, |
| 20 Novembre, | 13 Octobre. |

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant des cales plus élevées; Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Les paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans les voyages et qui feront tous leurs efforts pour plaire. Ils seront toujours remarqués par des bavards, en montant et en descendant le fleuve, et de la ponctualité sera observée dans les jours de départ et du passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Les bots ne prendront qu'autant de passagers qu'on voudra. 10 nov.

**NEW-YORK**—(paquebot du 5 mai.)
*Louisiane et New-York.*
**HUNTSVILLE**, capitaine Allen, ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & BUTTON,
5 avril. *rue du Canal, No. 77.*

POUR BALTIMORE,
**HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de son chargement prête à sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale, No. 117.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe **HENRY-LEE**, capitaine Prince, partira vers le 1er. du mois prochain, il peut prendre quelques passagers. Pour 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.
Le navire neuf **ST. PAUL**, partira dans quelques jours, et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Wolfersberg, à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

A LOUER
**POSSESSION** donnée immédiatement: le vaste magasin de 3 étages No. 25, rue Gravier, s'adresser à

W. H. MORGAN,
2 avril. rue du Camp, No. 37.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe **FLORENCE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a beaucoup de place du coton pour compléter son fret ou passage, s'adresser à

LOGDEN & CO.

POUR LIVERPOOL:
Le navire de première classe, **PANAMA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux, s'adresser à

J. OGDEN & CO.

**CHARLES MONROSE**, *rue de la Levée*—Reçu et à vendre, un grand assortiment de robes brodées, en 5 robes; Cols rabat brodés; Robes de batiste imprimé, du dernier 26 avril

Les derniers arrivages d'Angleterre et à Paris, le soussigné, au No. 55, rue de la Levée. Fer et de cuivre en feuille; Boîtes en fer-blanc, papiers, avec des serrures patentées; Cadenas (de toutes qualités) de diverses grandeurs; Poignées de portes et sonnettes en fil de fer; Serures à ressorts, pour tiroirs, coffres, buffets, et meubles; Chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Coffres à plaques en cuivre à la Survarrow; Filières à sonnets assortis, pointures courbées à plaques: Razoirs au cuir de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears C. S., Fer à cisser pour enfants; Couteaux et cisailles de bouche, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenailles, fer et acier, de toutes grandeurs; Moulins à café de Cork, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés assorties de 10 à 20 pouces, assorties; Limes pour toutes sortes d'usages, pas-partout, scies du moulin &c., mèches de perforation et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieur; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Haches et cassecêtes pour tonneliers et charpentiers; Ressorts de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre vif; gimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Figures de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à ciseaux de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Rabettes à chassés; laquets, polis et vernissés; Grils très-fins, assortis de 10 à 18 lames, faucelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures pour selles et ciellerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de toutes diverses poil à enduire en barils et en boucands, huile de lin, térébenthine, graine braie, goudron et résine.

16 av P. PASCAL.

**VINS.**—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin Malaga de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

A. GUERTIER & BOUTIN.
Avril

**A VENDRE A BON MARCHE.**
Un assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirschwasser co; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.

S'adresser à DELAMOURTIERE,
18 avril. rue Royale, No. 264.

**MEUBLES A BON MARCHE.**
On se propose offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, tables, tiroirs, commodes, sofas, tables, bois de lits, chaises de tout genre—Les personnes qui désireraient se procurer un de leur intérêt de venir à son étalage, pouvant compter sur des articles excellents et à bon marché.

GEO. WITNEY,
Mars Rue de la Douane, No. 21.

**PRALINES** sur Charleston, d'un à soixante jours de vue, à vendre par

THEOD. NICOLET & Co.
26 avril


*AVIS DES COMMISSAIRES DE LA*
**BANQUE DES CITOYENS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.**

EN vertu des pouvoirs dont les soussignés sont investis par un acte pour incorporer la BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, avis est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital seront ouverts le mardi 30 du courant, au domicile de Mr. J. B. Labatut, rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St.-Pierre, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés) depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, pour le laps de quatre mois, terminant le 30 d'août.

Par la 3ème. section de la charte, il est déclaré "qu'il "sera loisible à toutes personnes propriétaires de bonne foi "de biens-fonds situés dans cet état, ainsi qu'à toutes corporations politiques autorisées à cet effet par la loi, de "souscrire au capital de la dite banque."

Et par la 7ème. section de la dite charte, il est pourvu "que nul ne sera admis à souscrire au capital de la dite "banque avant d'avoir remis entre les mains des commissaires ou directeurs, un acte de vente par acte public, "concessions ou certificats de confirmation des commissaires "de terre des Etats-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son "titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque, "qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou "directeurs."

M. S. CUCULLU.
JOHN B. LEPRETRE.
P. J. TRICOU.
A. DUCROS.
GEO. GREENE.
HENRI FERRET.
CHS. LESSEPS.

10 avril—20

AVIS est donné par le présent que les souscriptions au fond capital de la BANQUE *des Artisans et des Commerçans* de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés) à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 28 mai 1833, au bureau maintenant occupé par M. John Kilty Smith, à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Par la 6ème. section de cet acte d'incorporation, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à souscrire, au nom de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas $150,000.

Et de plus, par la 8ème. section du dit acte, le privilège de souscrire pour $200,000 d'actions du même, est exclusivement accordé aux artisans de cet Etat, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions générales ; et que personne ne pourra se prévaloir du privilège accordé par les présentes sans avoir prouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de recevoir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et seront formés mercredi 8 de mai 1833, aux temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.

8 avril—24 C. DELAHOUSSAYE, *secrétaire.*

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, incorporant la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril courant, les livres de souscriptions au fonds capital de la dite banque savoir : *trois millons de piastres*, seront ouverts rue Royale, No. 71, Jeudi, 9 mai, et resteront ouverts pendant l'espace de 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, *savoir jusqu'au samedi, 8 juin ; et si à cette époque la totalité du fonds capital se trouve souscrite*, les livres seront alors fermés.

La charte porte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription demeurera *ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la 1ère section personne* ne sera admis à souscrire qui ne soit pas citoyen des E.-Unis et résidant dans cet état, desquels faits les commissaires seront les seuls juges, et que les souscriptions seront faites en personne ou en vertu d'un pouvoir notarié souscrit par *plus de trois personnes.*"

Les commissaires soussignés donnent aussi avis que tous les pouvoirs autorisant une souscription à la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans devront certifier que la personne ou les personnes signant les dits pouvoir ou *pouvoirs* est ou sont *citoyen ou citoyens des Etats-Unis* et résidant ou résidants dans cet état. Le serment de la partie sera requis par le notaire ou le magistrat agissant comme notaire ex-officier dans le cas où il le jugera convenable.

WM. HEWES,
B. O. PRITCHARD,
C. GENOIS,
WM. M. BEAL,
JOSEPH SAUL,
} *Commissaires nommés par l'état.*

JOSHUA BALDWIN,
JOSEPH LALANDE,
} Commissaires nommés par le Conseil de ville.

8 avril—30

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1832, comme *caution et conjointement* avec Anacharsis Luminais, principal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient ratifiés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la *ville de la Nouvelle-Orléans*, le 18e. jour d'avril 1833 et la 57e. année de l'indépendance américaine.

[L. S.]

(signé) A. P. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
15 av 1—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu François Lafiance, sont invités à les présenter sous six jours au bureau du juge de paroisse de cette paroisse, et ceux qui doivent à la dite succession sont également invités à payer sous le même délai.

Paroisse *Plaquemines*, le 25 avril.

25 av—10 G. LEONARD, *juge.*

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citons 1ère qualité, à vendre par

TUYES & CO,
1 avril rue Royale, No. 107.

**LYCEE DE NEW-YORK.**
*Sous la direction de*
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Huitième avenue, près *la rivière du Nord* et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles COUDERT, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. *Pongnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit* sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

*Le cours d'étude à suivre dans le Lycée* sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'exigère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se *flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence* et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie *intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques*, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière *auront toute facilité de le faire; en dernier lieu* l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la *physique*, la *chimie*, la *minéralogie*, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

| | | |
|---|---|---|
| Grec et latin | par quartier | 10 |
| Grec ou latin seul | " | 7 50 |
| Usage du lit | " | 1 50 |
| Papier, plumes etc. | " | 1 50 |
| Musique | " | 25 |
| Dessin | " | 12 |
| La danse | chacun (non payable d'avance) | 12 |
| L'escrime, | | |
| Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. | do. | 40 |

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments nécessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toutant*, près la presse à coton d'en bas.

19 avril—1m.

BON MARCHE.—5 caisses de bottes de peau de veau, de première qualité; 5 do. de souliers et brodequins ; 10 do. de gros brodequins, en vente à 25 pour cent, plus bas que le prix courant, chez

AYER, rue de la Levée, No. 46,
15 av près des magasins bleus.

## VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi, neuf mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Honoré Landraux junior, les *propriétés foncières*, esclaves et actions ci-après décrits, savoir;

PROPRIETES FONCIERES.

Une grande bâtisse à trois étages, divisée en trois maisons contiguës, avec les cuisines et chambres à domestiques en dépendant, construites sur un lot *de terre mesurant 60* pieds de face à la rue Royale, et cent un pieds à la rue St. Philippe, chacune des dites maisons qui font partie de la dite bâtisse, est composée d'un magasin au rez-de-chaussée, d'une salle de réception et d'une salle à manger au second étage, de deux chambres à coucher au troisième étage, et d'un vaste grenier. Une des dites maisons, savoir: celle attenant à la maison de l'encoignure, n'a ni cuisine ni chambres à domestiques.

Une batisse de derrière, composée de deux chambres en bas, de deux au second étage et de deux au troisième, destinées à servir de cuisine et de chambres à domestiques, dépend de la maison de l'encoignure.

Une autre bâtisse de derrière semblable à la précédente, (avec la seule différence que la première est couverte en ardoise *comme la maison principale*, et la dernière couverte en tuiles plattes), dépend de la maison qui se trouve à l'extémité du dit lot de terre et qui fait face à la rue Royale, lesquelles susdites bâtisses sont sujettes à un bail qui expirera le premier octobre prochain.

1 LOT *de terre mesurant 64 pieds de face à la rue Condé*, et 122 pieds 7 pouces de face à la rue du Maine (mesure américaine) sur la plus grande partie duquel lot de terre sont construites les bâtisses suivantes, savoir:

Une grande maison à deux étages, occupant toute la *façade du dit terrain sur la rue condé*, et 78 pieds 7 pouces de façade sur la rue du Maine, la dite maison divisée en trois, chacune composée d'un magasin au rez-de-chaussée, et deux chambres au second étage, et ayant chacune dans la cour, une cuisine et deux chambres à domestiques; sur le *reste du dit lot se trouvent les bâtisses suivantes savoir:*

Une petite maison à un étage, faisant face à la rue du Maine, composée de quatre chambres, une galerie derrière, une cave et un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour, et une bâtisse de derrière composée de quatre chambres; *lesquels lots de terre et bâtisses* doivent être divisés en trois lots séparés, conformément à un plan qui sera exposé à la vente, savoir:

Le LOT, No. 1. formant l'encoignure des rues Condé et du Maine, mesurant 20 pieds de face à la rue Condé sur *78 pieds 5 pouces ½ de profondeur (mesure américaine)*, et face à la rue du Maine, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, savoir:

Une maison divisée en un magasin au rez-de-chaussée, et deux chambres au second étage; dans la cour est une cuisine *et deux chambres à domestiques*. Cette maison est vendue sujette à un bail, qui expirera le 1er. octobre prochain.

Le LOT, No. 2., attenant au lot qui vient d'être décrit, et mesurant 43 pieds 11 pouces ½ de face à la rue Condé, *sur 78 pieds 5 pouces et ½ de profondeur (mesure américaine)*; ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en deux magasins en rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, ainsi qu'en deux cuisines et 4 chambres à domestiques. Cette maison est aussi sujette à un bail qui expirera le 1er. *octobre prochain.*

Le LOT, No. 3., (derrière les lots No. 1 et 2.) mesurant 41 pieds un pouce de face à la rue du Maine sur 63 p. 11 pouces ½ de profondeur (mesure américaine) avec une petite maison en briques à un étage, consistant en quatre chambres, *une galerie derrière, une cave*, un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour et une bâtisse de derrière contenant quatre chambres.

Un LOT de terre, situé à l'encoignure ouest des rues Amour et Marigny, mesurant 60 pieds français de face à la rue d'Amour, *sur 120 pieds* à la rue Marigny ensemble les bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison à un étage briquetée entre poteaux; composée de quatre chambres, une galerie, deux cabinets et deux petites caves au-dessous, une cuisine en bois, composée de quatre chambres, couvertes en bardeaux.

ESCLAVES.

1o. ADELE, négresse âgée d'environ 37 ans, avec ses trois enfans, Ursule d'environ 7 ans, Angela d'environ 13 ans et Agenor d'environ 12 ans.

2o. JOE, nègre âgé de 25 ans.

3o. LAMETT, nègre âgé d'environ 19 ans.

4o. EDWARD, nègre âgé de 25 ans.

5o. BETSEY, négresse âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans Marguerite, âgée de cinq ans et Emily, âgée de 2 ans.

ACTIONS.

12 Actions de la compagnie d'assurance des négociants, sur chacune desquelles actions trente pasires ont été payées.

12 Actions de la compagnie des architectes, payées en entier.

Et le même jour et à la même heure, j'exposerai aussi en vente, les propriétés foncières et actions ci-après décrites appartenant à la société commerciale qui existait entre feu Honoré Lancreaux *junior et Léon Cuabert.*

PROPRIETES FONCIERES.

Un LOT de terre situé dans la rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 122 pieds, à laquelle *profondeur le dit terrain en tirant une* ligne parallèle à celle de devant, a trois pieds de plus de la gauche et s'étend avec augmentation à une nouvelle profondeur de 5e. pieds.

Toute la profondeur étant en conséquence de cent quatre *vingt pieds, le tout mesure française; sur lequel* lot de terre existe une maison élevée à deux étages, cuisine et chambres à domestiques.

Un LOT de terre, situé dans la rue Royale, entre les rues de Chartres et de l'Hôpital, No. 11 d'un plan dressé par *Joseph Pilié, voyer de la ville, le quatre janvier* de la présente année, mesurant 24 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, 103 pieds 11 pouces sur les lignes qui le séparent à droite du lot No. 10, 24 pieds 2 pouces 4 lignes sur les lignes qui le séparent dans la profondeur du lot No. 11, et 105 pieds 11 pouces sur la *ligne qui le sépare* à gauche du lot No. 12, sur lequel lot de terre se trouve une maison neuve en briques à deux étages, cuisine et chambres à domestiques.

La moitié indivise d'un lot de terre et les bâtisses, situés dans la rue Toulouse, entre *les rues Bourgogne et Dauphine*, mesurant 60 pieds français de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 155 pieds, attenant d'un côté à la propriété de L. Millaudon, et de l'autre à celle de Madame Santo, sur lequel lot de terre il y a deux grands magasins en briques avec un *chevain à coulisses* au centre, l'autre moitié de laquelle propriété appartient à la maison de commerce Reyroux Rivarde et Co.

ACTIONS.

Neuf actions de la banque de cité de la Nouvelle-Orléans, *étant de $100 chaque, sur toutes lesquelles actions* $558 69/100 ont été payées.

Deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée, de mille piastres chacune, payées en entier.

Il sera de plus exposé en même temps et dans le même lieu les actions ci-après décrites appartenant à la *société de Landreaux* frères, dont feu Honoré Landreaux junior était membre.

Une action de la compagnie de la presse à coton de la Levée de mille piastres, payée en entier.

Dix actions de la *compagnie du canal Barataria et Lafourche de $100 chaque*, payées en entier.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les actions comptant, les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, et les propriétés foncières à 6 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, le tout *en billets endossés à satisfaction*, avec hypothèque spéciale sur les propriétés foncières et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

8 avril. W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, les deux esclaves ci-après décrits, savoir :

Une négresse nommée Charlotte, âgée de 20 ans; et une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.

Conditions de la vente : Six et douze mois de crédit, en bons billets *endossés avec hypothèque* jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi, 18 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Howard, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir :

Un mulâtre nommé DICK, âgé d'environ 40 ans, boulanguié, ayant une *hernie, et ayant en le bras cassé.*

Un nègre nommé MAJOR, âgé d'environ 45 ans, hydropique.

Et un TERRAIN dans la ville de Milnburg, No. 12, de l'plet No. 15.

Conditions, de la *vente* : Comptant.

Par ordrdre de la Cour.

15 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir :

26 Portemanteaux verts,
24 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
19 paires Gants à la Crispin,
29 Gibernes montées en cuivre,
25 Ceintures do. do.
7 Mors de bride *plaqués*, 17 paires d'étriers,
22 Dragones, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade, 8 Martingales,
7 Brides montées, 8 Sangles,
8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Fontes,
12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
2 pièces Drap vert,
17 *paires Aigles brodées* (jaunes),
24 paires Pistolets d'Arçon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulières du soussigné. E. JOHNS,

14-av—1m *rue de Chartres, No. 118.*

SALPETRE—200 sacs cru, à vendre par

5 avril LINCOLN & GREEN.

## VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 6 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Elizabeth Profit, veuve en premières nôces de David Ross, et en secondes nôces de Charles Patton, les Propriétés foncières, Esclaves et Actions ci-après décrits, savoir;

1°. Ce morceau de TERRE de grande valeur, formant l'encoignure des rues Conti et Dauphine, lequel sera divisé en lots, et dont un plan sera exposé à la Bourse avant la vente ; cette propriété sera d'abord exposée en vente en entier, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle sera offerte en vente en lots conformément au plan, et les bâtisses vendues séparément, avec la condition d'être transportées et déplacées dans quinze jours, à dater du jour de la vente.

ESCLAVES—Marie, négresse âgée de 25 ans, avec ses deux enfants, Caroline, âgée de 5 ans, et Alfred de 3 ans, nés et élevés dans la famille ; la dite négresse est excellente blanchisseuse, repasseuse et assez bonne cuisinière et couturière, et est un très-bon sujet.

Betsey, négresse enceinte, âgée de 32 ans, avec son enfant Bony, âgé de 3 ans, nés et élevés dans la famille, la dite négresse est bonne blanchisseuse et cuisinière, mais adonnée à l'ivrognerie, duquel vice elle n'est pas guérie.

Sally, négresse américaine âgée de 29 ans assez bonne cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant nommé Charles, âgé d'un an; Pierre, nègre âgé de 23 ans, né et élevé dans la famille, excellent charpentier et *menuisier*, et bon sujet; John, nègre âgé de 26 ans, né et élevé dans la famille, forgeron, charretier, arrimeur, et propre à toute espèce d'ouvrage, adonné à l'ivrognerie, duquel vice il n'est pas guéri; Sam, nègre âgé de 20 ans, né et élevé dans la famille, maçon et très bon sujet; Richard, *mulâtre* âgé de 17 ans, né et élevé dans la famille, en apprentissage comme tonnellier et excellent sujet; Landus, nègre âgé de 15 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison et excellent sujet, mais ayant une descente, de laquelle maladie il n'est pas guéri; Ben, *nègre âgé de 13 ans, né* et élevé dans la famille, domestique de maison; Stativa, *négritte* âgée de 12 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet; Sibbey, négritte âgée de 9 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet ; Susan, *négritte* âgée de 9 ans, orpheline, née dans la famille et élevée à Bâton-Rouge.

ACTIONS.

3°. 90 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 3-5 ou $60 par action ont été payés. Six Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 2-10 ou $200 par action ont été payés.

Dix-huit actions de la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, payées en entier.

Les droits et l'intérêt de la défunte à cent huit actions de la banque de l'Union de la Louisiane, l'acquéreur s'obligeant à fournir à cette institution dans cinq jours à dater du jour de la vente avec un cautionnement suffisant pour les dites 108 actions.

Conditions : Le morceau de terre et les bâtisses payable *à un et deux ans de crédit : les esclaves à un an de crédit*; les actes de la Banque de l'Etat de la Louisiane, des compagnies d'assurance et de Navigation, comptant; et les droits aux actions de la Banque de l'*Union de la Louisiane*, à 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale sur le morceau de terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves ci-dessus décrits sont *pleinement garantis* des vices et maladies prévus par la loi, excepté les trois cas ci-dessus *mentionnés*—si le morceau de terre était divisé et vendu sans les bâtisses, les dites bâtisses seront vendus au comptant.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile *Pollock*, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 24 Mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Duchamp, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir ..

ESCLAVES:

Un nègre nommé André, âgé d'environ 20 ans, maçon.

*Une négresse* nommée Mary, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, et sa fille nommée Lucinda, domestique, âgée d'environ 16 ans, et son fils nommé Philip, âgé de neuf ans.

Une negresse nommée Justine, âgée d'environ 25 ans, avec son *enfant Joseph*, âgé de 3 ans.

ACTIONS.

Un Terrain, situé en cette ville, rue Toulouse, entre les *rues Royale et Bourbon*, dans l'ilet renfermé par les quatre rues Toulouse, Bourbon, St. Pierre et Royale, mesurant 25 pieds de face à la rue Toulouse, sur 95 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses élevées sur ledit terrain, *circonstances* et dépendances; le tout borné à droite par Mde. veuve Lavigne, à gauche par le sieur J. Bte. Vignié.

Tout Terrains situés dans le faubourg Pontchartrain, à droite du bayou St. Jean, désignés sous les Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, mesurant chacun 60 pieds de face au grand chemin sur 120 pieds de profondeur; la moitié desquels lots terrains appartient à M. Henry R. Denis, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Six Terrains situés dans le faubourg Franklin, en cette paroisse, désignés de la manière suivante *sur un plan original* dressé par le voyer de la ville le 14 de mai 1831, *déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public*, le 30 de même mois, savoir : sous les Nos 1, 8, 9, 10, 17 et 18 du plan No. 5, ayant (tirant anglaise) les dimensions suivantes, savoir : le terrain No. 1 formant l'encognure des rues Marigny et St. Jean Baptiste, mesure 40 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur; 2°. le terrain No. 8 mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur; 3°. le terrain No. 9 mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue St. Ovide, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 120 pieds de profondeur; 4°. le terrain No. 10 mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue St. Ovide, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 120 pieds de profondeur; 5°. le terrain No. 17 formant l'encognure des rues Champs Elysées et St. Jean Baptiste, et mesure 40 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur; et 6°. le terrain No. 18, mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 120 pieds de profondeur. La moitié desquels six lots *de terre* appartient à M. Edmond J. Forstall, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

*Conditions de la vente* : Les esclaves payables à un crédit de six, douze et dix-huit mois; les terrains situés dans le faubourg Pontchartrain et dans le faubourg Franklin, à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; et le terrain et les bâtisses situés dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, payables aux mêmes conditions qu'ils ont été acquis par le défunt, Bernard Duchamp, de M. Emile Sainet, le 10 février 1832, par acte au rapport de Félix de Armas, *notaire public, savoir* : l'acquéreur s'obligeant à payer la somme de $5,500 audit Emile Sainet, le premier vendeur, avec la faculté de prolonger indéfiniment le remboursement de ladite somme de $5,500, en payant d'avance et annuellement un intérêt à raison de sept pour cent par an sur ladite *somme*, ladite *propriété* demeurant hypothéquée spécialement pour sûreté du paiement de ladite somme, et à défaut par l'acquéreur de payer l'intérêt à l'époque fixée, le capital sera exigible immédiatement; et le surplus du prix d'achat payable à un crédit de six, douze et dix-huit *mois, en billets end